## **Belgique**

#### Place du tourisme dans l'économie

En Belgique, le tourisme est de la compétence exclusive de chacune des trois régions belges – la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. La présente section, ainsi que l'annexe statistique, dressent un tableau national du tourisme dans le pays, puis sont suivies d'une présentation des initiatives de gouvernance et des actions conduites par les autorités régionales flamandes et wallonnes.

En 2012, la contribution directe des voyages et du tourisme au PIB et à l'emploi en Belgique a été estimée à respectivement 2.3 % et 2.5 %. Au niveau des régions, la contribution économique du tourisme a représenté environ 2.8 % pour la Flandre, 6.1 % pour la Wallonie et 4.2 % pour Bruxelles.

En 2014, la Belgique a reçu le chiffre record de 6.4 millions de visiteurs internationaux dans des hôtels ou établissements assimilés, dont 48 % (3.1 millions) en Flandre, 40 % (2.5 millions) à Bruxelles et 12 % (0.8 million) en Wallonie. En 2014, le nombre de touristes étrangers en Belgique a augmenté au total de 2.6 % par rapport à 2013. Les premiers marchés émetteurs de la Belgique sont les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les visiteurs internes en Belgique ont été en 2014 au nombre de 4.2 millions, dont 58 % se sont rendus en Flandre, 25 % en Wallonie et 17 % à Bruxelles.

Les séjours avec nuitées ayant la Belgique pour origine ont augmenté de 5.8 % en 2014 pour atteindre 13.3 millions, répartis à 55 % en Flandre, 29 % en Wallonie et 16 % à Bruxelles.

#### **FLANDRE**

#### Gouvernance et financement du tourisme

En Flandre, le tourisme relève du ministre des Travaux publics, de la Mobilité, du Vlaamse Rand, du Tourisme et de la Protection animale.

Le service du tourisme du ministère flamand des Affaires étrangères est responsable de la politique du tourisme, des relations touristiques internationales et de l'octroi de licences aux hébergements touristiques de la Flandre.

Les objectifs et fonctions de VisitFlanders sont les suivants :

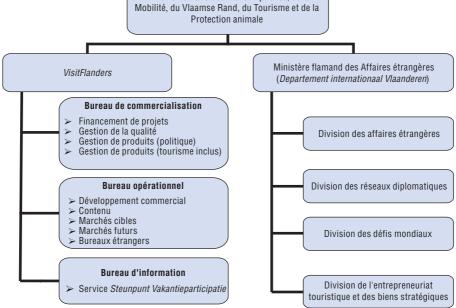
- investir dans le développement durable et dans la promotion de la Flandre et de Bruxelles en tant que destination touristique de premier choix ;
- réaliser des investissements spécifiques et apporter son appui pour rendre l'offre touristique de la Flandre plus attractive ;
- promouvoir la Flandre en tant que destination touristique pour attirer davantage de visiteurs;

- veiller à ce que tout le monde puisse bénéficier et profiter de vacances, y compris les personnes présentant des handicaps ou aux moyens limités, en associant accessibilité et qualité:
- encourager le professionnalisme dans le secteur touristique afin de garantir à tous les visiteurs une offre et une expérience de qualité.

Les autorités locales investissent dans la promotion interne de la Flandre. En 2015, le budget global de VisitFlanders s'est élevé à 80 millions EUR.

## Ministre flamand des Travaux publics, de la Mobilité, du Vlaamse Rand, du Tourisme et de la Protection animale

Belgique, Flandre: organigramme des organismes de tourisme



Source: OCDE, d'après le ministère flamand des Affaires étrangères, 2016.

## Politiques et programmes liés au tourisme

La politique du tourisme en Flandre a trois priorités générales :

- Améliorer l'attractivité de la destination Flandre et assurer sa promotion. Pour ce faire, l'objectif est de mettre l'accent sur les caractéristiques distinctives de la Flandre, notamment sur des trésors tels les Maîtres flamands et la gastronomie locale. Chaque destination, dont la région de Bruxelles, bénéficie d'aides financières et des investissements sont consacrés à la promotion, aux événements, aux infrastructures et à l'accessibilité.
- Soutenir les entreprises et favoriser un secteur du tourisme dynamique. Les priorités consistent notamment à mettre en place une politique harmonisée en matière de qualité, favoriser la compétitivité dans le secteur de l'hébergement et mettre en œuvre un plan d'action pour le secteur hôtelier et la restauration ; à développer des produits tels le cyclisme, les réseaux piétonniers et les sites du patrimoines adaptés aux familles ; il s'agit également pour les pouvoirs publics d'assurer un soutien financier. Depuis 2013, une attention particulière est portée au tourisme en tant que principal moteur de la croissance économique pour la province du Limbourg, les pouvoirs publics apportant leur soutien à des projets touristiques tels que la valorisation du patrimoine minier.

• Faire en sorte que tous les Flamands puissent avoir accès au tourisme. Pour ce faire, des travaux doivent être menés dans trois domaines: faire de la Flandre une destination réputée pour son patrimoine adapté aux familles; développer davantage le service Steunpunt Vakantieparticipatie en tant que premier point de référence pour les personnes ayant des contraintes budgétaires et des besoins de prise en charge; et proposer tout un éventail d'hébergements de grande qualité pour différents types de groupes défavorisés.

#### WALLONIE

#### Gouvernance et financement du tourisme

En Wallonie, le tourisme relève du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives. Il y a trois acteurs institutionnels principaux en Wallonie.

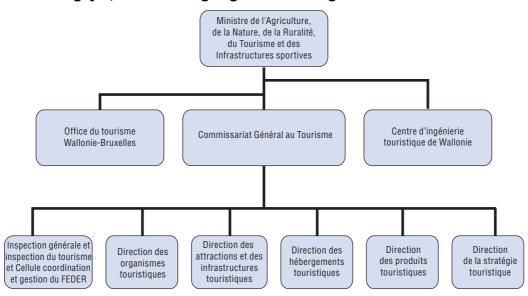
Le Commissariat général au tourisme (CGT) est l'agence chargée de mettre en œuvre la politique touristique des autorités wallonnes. Sa mission consiste à exécuter la politique touristique, à gérer les infrastructures touristiques publiques et à organiser et promouvoir le tourisme en Wallonie.

La responsabilité principale de l'Office belge de tourisme Wallonie Bruxelles (WBT) est de promouvoir la Wallonie et Bruxelles en tant que destinations touristiques depuis la Flandre et les pays étrangers.

Le CGT et le WBT collaborent étroitement avec des associations professionnelles du secteur pour mettre au point des politiques du tourisme innovantes et créatives. Les buts poursuivis sont les suivants : centrer les investissements sur les marchés d'origine à fort potentiel ; améliorer l'image et la réputation de la Wallonie en tant que destination ; développer l'innovation et améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande des différents marchés ; et rapprocher les investissements publics des investissements privés afin de promouvoir la Wallonie et ses produits en tant que destination touristique.

Le Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW) est une structure de développement économique et touristique associant des municipalités wallonnes actives dans le secteur. En lien avec le CGT et avec le soutien du Fonds européen de développement régional, il organise et met en œuvre des politiques d'ingénierie touristique qui mutualisent les responsabilités et coordonnent les actions au niveau territorial de la Wallonie, tout en coordonnant plus généralement les études effectuées par des consultants spécialisés.

Le budget 2014 du CGT s'est élevé à 59 millions EUR. Ce budget ne prend pas en compte le financement de projets cofinancés par la Commission européenne (97 millions EUR pour la période 2007-13). Le principal budget du WBT (promotion de Bruxelles comprise) s'est monté à 12 millions EUR (les deux tiers de cette somme étant financés par le CGT). Des actions de promotion spécifiquement axées sur la Wallonie, notamment des cercles de promotion public-privé, ont également été financées à hauteur de 3 millions EUR.



#### Belgique, Wallonie: organigramme des organismes de tourisme

Source: OCDE, d'après le Commissariat général au Tourisme de Wallonie, 2016.

#### Politiques et programmes liés au tourisme

La Déclaration de politique régionale 2014-19 recommande de mettre l'accent sur deux objectifs en matière de tourisme :

- Faire de la Wallonie une destination touristique de premier plan. Il s'agit de miser sur les principaux atouts de la région, y compris les sites du patrimoine, la gastronomie et les grands événements (telles les commémorations des batailles de Waterloo et des Première et Seconde guerres mondiales). Les priorités consistent également à revoir la stratégie touristique, à commercialiser des forfaits pour des marchés spécifiques, à améliorer l'accueil de la clientèle et à remédier aux problèmes d'accessibilité des sites touristiques principaux.
- Optimiser les capacités et les ressources à l'appui du tourisme. Les priorités consistent notamment : à impliquer les associations professionnelles dans la mise en œuvre de la politique touristique ; à améliorer la formation des opérateurs ; à améliorer les outils financiers ; à adopter une politique de développement régional plus cohérente ; à créer deux ou trois nouvelles stations touristiques en recourant à des partenariats public-privé afin de développer et d'améliorer le patrimoine détenu par les pouvoirs publics ; à mettre au point des outil statistiques très performants ; à simplifier les normes pour les établissements touristiques, en les réorientant vers la qualité, l'accessibilité et la sécurité ; à simplifier l'organisation institutionnelle du tourisme ; à restructurer et rationaliser l'Office belge de tourisme Wallonie Bruxelles (par le biais de la sixième Réforme de l'État qui confère aux régions davantage de responsabilités en matière de tourisme).

Avant que les objectifs ci-dessus ne soient atteints, le ministre du Tourisme a demandé que soit réalisé un bilan objectif et complet de l'impact économique du tourisme en Wallonie afin de pouvoir prendre des décisions éclairées lors de l'adaptation de politiques stratégiques. À cette fin, le CGT travaille avec d'autres acteurs à l'amélioration et à l'actualisation des données socioéconomiques disponibles, et au développement de nouveaux instruments tels que l'analyse sectorielle des hébergements et des attractions destinées aux visiteurs, et des

enquêtes auprès des clients. Une attention particulière est prêtée à l'hébergement et au secteur hôtelier dans ce projet, en tant que principale source de revenu du tourisme. Cette démarche vient compléter les travaux sur les attractions touristiques.

# Promouvoir de bonnes pratiques dans les attractions touristiques de Wallonie

Une étude réalisée en 2013 par l'association « Attractions et Tourisme » analysait les fluctuations dans le nombre de visiteurs fréquentant les attractions touristiques. Un groupe de travail composé de différentes parties prenantes a alors lancé une enquête sur les bonnes pratiques appliquées dans ces sites et a créé une boîte à outils, une sorte de guide de la bonne gestion des attractions touristiques. Des pratiques optimales ont été relevées dans les domaines suivants : l'organisation (structure, gestion, gestion des ressources humaines), l'économie (gestion financière/comptabilité, politique en matière d'investissement et d'amortissement, rentabilité économique), l'offre (gestion des relations avec les clients, diversification, innovation, spécificités et événements), la commercialisation (communication, internet, mise sur le marché) et les partenariats (liens avec l'économie locale, partenariats public-privé). Le manuel est actualisé régulièrement. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site http://strategie.tourismewallonie.be/fr/attractions-touristiques.html?IDC=944. Un grand nombre d'attractions touristiques et de musées utilisent le label de qualité de service du CGT « Wallonie Destination Qualité » comme outil pour la mise en œuvre de ces pratiques optimales.

## **Profil statistique**

Tableau 1. Belgique : tourisme interne, récepteur et émetteur

	2010	2011	2012	2013	2014
LUX TOURISTIQUE, MILLIERS					
Tourisme interne					
Total des voyages du tourisme interne					
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	3 601	3 883	3 806	3 947	4 175
Bruxelles	591	666	634	665	702
Flandres	2 086	2 246	2 188	2 277	2 420
Wallonie	925	971	983	1 005	1 053
Visiteurs de la journée (excursionnistes)					
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement					
Hôtels et établissements assimilés	6 169	6 529	6 328	6 525	6 926
Bruxelles	1 014	1 138	1 111	1 163	1 232
Flandres	3 673	3 852	3 674	3 798	4 032
Wallonie	1 482	1 540	1 543	1 564	1 661
Établissements spécialisés					
Autres établissements collectifs					
Hébergements privés					
Tourisme récepteur	.,		••		••
Total des arrivées internationales					
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	5 772	6 077	6 146	6 228	6 389
Bruxelles	2 238	2 335	2 382	2 450	2 546
Flandres	2 765	2 931	2 955	2 969	3 051
Wallonie	769	811	809	809	791
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	703	011	009	009	791
Principaux marchés pour la Belgique		••	••	**	••
	1.154	1 171	1 175	1 000	1.050
Pays-Bas	1 154	1 171	1 175	1 093	1 053
France	964	1 008	985	1 008	1 007
Royaume-Uni	796	793	813	848	880
Allemagne	640	665	637	658	667
États-Unis	276	307	309	306	343
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement					
Hôtels et établissements assimilés	10 854	11 436	11 546	11 624	12 082
Bruxelles	4 242	4 499	4 593	4 772	5 058
Flandres	5 248	5 522	5 554	5 509	5 647
Wallonie	1 364	1 416	1 399	1 344	1 377
Établissements spécialisés					
Autres établissements collectifs					
Hébergements privés					
Tourisme émetteur					
Total des départs internationaux		**		**	
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	12 076	11 465	11 157	12 550	13 272
Bruxelles	1 756	1 510	1 690	1 848	2 226
Flandres	7 058	6 659	6 088	6 910	7 256
Wallonie	3 262	3 296	3 379	3 792	3 790
Visiteurs de la journée (excursionnistes)					
ECETTES ET DÉPENSES DE TOURISME, IILLIONS EUR					
Tourisme récepteur					
Total des recettes internationales	10 166	10 451	11 186	11 031	11 753
Recettes liées aux voyages internationaux	9 162	9 421	10 129	10 166	10 777
Recettes liées au transport international de passagers	1 004	1 030	1 057	865	976
Tourisme émetteur					
Total des dépenses internationales	15 831	16 365	17 412	18 192	19 875
Dépenses liées aux voyages internationaux	14 260	14 752	15 713	16 420	17 922
Dépenses liées au transport international de					
passagers	1 571	1 613	1 699	1 772	1 953

.. Non disponible Responsabilité : http://oe.cd/disclaimer Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933352877

	Nombre des établissements	Nombres de personnes employées						
	2014	2010	2011	2012	2013	2014		
otal								
Industries touristiques								
Service d'hébergement pour les visiteurs	4 857							
Bruxelles	292							
Flandres	3 084							
Wallonie	1 481							
Hôtels et établissements assimilés								
Industrie de services de restauration et de consommation de boissons								
Transport de voyageurs								
Transport aérien de voyageurs								
Transport par chemin de fer de voyageurs								
Transport routier de voyageurs								
Transport par eau de voyageurs								
Services liés au transport de voyageurs								
Location d'équipement de transport								
Industrie des agences de voyages et des autres services de réservation		••						
Industrie des activités culturelles								
Industrie des activités sportives et de loisirs								
Commerce de détail de produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré								
Autres industries caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré								
Autres industries								

.. Non disponible Responsabilité : http://oe.cd/disclaimer Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933352881



#### Extrait de:

### **OECD Tourism Trends and Policies 2016**

### Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/tour-2016-en

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Belgique », dans OECD Tourism Trends and Policies 2016, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tour-2016-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

